

DEPARTEMENT DU NORD

-=-=-

ARRONDISSEMENT
AVESNES SUR HELPE

-=-=-

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de TAISNIÈRES EN THIÉRACHE

Envoyé en préfecture le 09/06/2020

Reçu en préfecture le 09/06/2020

Affiché le

ID : 059-215905837-20200602-AR202003-AR

CANTON D'AVESNES SUR HELPE

**ARRETE REGLEMENTANT LES ACTIVITES DE DEMARCHAGE
A DOMICILE ET L'ETABLISSEMENT DE CONTRATS HORS
ETABLISSEMENT COMMERCIAL**

Le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles
L 2212-1 et 2212-2 ;

Vu le Code de la consommation et notamment ses articles L221-1 à L. 221 -29 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer sur le territoire communal, le démarchage à domicile et les démarches visant à l'établissement de contrats de vente ou de prestation de services conclus en dehors d'un établissement commercial, et ce afin de garantir la tranquillité publique et la protection des personnes les plus vulnérables ;

ARRETE

Article 1 : Le démarchage à domicile et les démarches visant à l'établissement de contrats de vente ou de prestation de services conclus en dehors d'un établissement commercial sont autorisés sur la commune de Taisnières en Thiérache selon les jours et horaires suivants :

- lundi de 9h à 11 h30 et de 14 h 30 à 17h 30
- mardi de 9h à 11 h30 et de 14 h 30 à 17h 30
- mercredi de 9h à 11 h30 et de 14 h 30 à 17h 30
- Jeudi de 9h à 11 h30 et de 14 h 30 à 17h 30
- Vendredi de 9h à 11 h30 et de 14 h 30 à 17h 30

Article 2 : Les démarches visées à l'article 1 du présent arrêté sont strictement interdites en dehors des jours et horaires définis.

Article 3 : toute société ou entreprise individuelle, commerciale ou artisanale qui démarche à domicile sur le territoire de la commune de Taisnières en Thiérache doit préalablement s'identifier auprès de la mairie avant de commencer la prospection. Elle doit fournir le nombre de démarcheurs, leur nom et la période de démarchage.

Article 4 : La mairie remettra à la société ou entreprise individuelle, commerciale ou artisanale, une attestation précisant l'accord de la municipalité et les conditions spécifiques éventuelles liées à cette autorisation qui revêt un caractère temporaire. Toute société ou entreprise individuelle, commerciale ou artisanale est tenue de présenter cette

autorisation à la demande des administrés, des services municipaux ou de la gendarmerie. Un modèle type est annexé au présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 09/06/2020

Reçu en préfecture le 09/06/2020

Affiché le

ID : 059-215905837-20200602-AR202003-AR

Article 5 : Monsieur le Maire de Taisnières en Thiérache, les services de la gendarmerie de Landrecies sont chargés de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à la population selon la réglementation en vigueur dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la protection des populations,
- Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Landrecies

Fait à Taisnières en Thiérache, le 02 juin 2020
Le Maire,



C. CONNART

DEPARTEMENT DU NORD

D'AVESNES SUR HELPE

CANTON D'AVESNES

MAIRIE DE
TAISNIERES-EN-THIERACHE **ARRONDISSEMENT**
59550—Tél: 03/27/59/40/60 ou 09/61/57/42/83
Fax : 03/27/65/43/32

Email : mairie-taisnieres-en-thierache@wanadoo.fr

**Autorisation de démarchage à domicile établie conformément à l'Arrêté
Municipal en date du 02 juin 2020
Règlementant les activités de démarchage à domicile et l'établissement de
Contrats hors établissement commercial**

Je soussigné, Claude CONNART, Maire de la Commune de Taisnières en Thiérache autorise Monsieur/Madame XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX représentant la société ou l'entreprise XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX qui s'est dûment présentée en mairie le XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX à réaliser son activité de démarchage à domicile , dans le respect strict de l'arrêté municipal du 02 juin 2020 règlementant les activités de démarchage à domicile et l'établissement de contrats hors établissement commercial.

Cette autorisation est uniquement valable du XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX au XXXXXXXXXXXX inclus et doit être présentée à toute personne démarchée qui en fait la demande.

Fait à Taisnières en Thiérache,

En deux exemplaires originaux, dont un remis ce jour à Monsieur/ Madame XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX représentant la société ou l'entreprise XXXXXXXXXXXX

Le XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le Maire,

C. CONNART

